



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2019

Soixante-quatorzième session

Point 98 cc) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 12 décembre 2019

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/74/368)]

74/54. Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [67/39](#) du 3 décembre 2012, [68/32](#) du 5 décembre 2013, [69/58](#) du 2 décembre 2014, [70/34](#) du 7 décembre 2015, [71/71](#) du 5 décembre 2016, [72/251](#) du 24 décembre 2017 et [73/40](#) du 5 décembre 2018,

Se félicitant de la tenue, le 26 septembre 2013, de sa réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire et saluant la contribution qu'elle a apportée à la réalisation de l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires,

Soulignant qu'il importe d'œuvrer à l'édification d'un monde plus sûr pour tous et d'instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires,

Réaffirmant que l'adoption de mesures concrètes de désarmement nucléaire est une priorité absolue, comme elle l'a déclaré à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement,

Convaincue que le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires sont la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes,

Constatant la contribution notable qu'un certain nombre de pays ont apportée au désarmement nucléaire en créant des zones exemptes d'armes nucléaires, en renonçant volontairement aux programmes d'armement nucléaire ou en retirant volontairement toutes les armes nucléaires présentes sur leur territoire, et appuyant vigoureusement la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient,



Rappelant que, dans la Déclaration du Millénaire¹, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires,

Réaffirmant le rôle central qui revient à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et réaffirmant également que les mécanismes multilatéraux pour le désarmement restent importants et pertinents, comme elle l'a affirmé à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement,

Consciente du rôle important que joue la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les parlementaires et les médias, en matière de désarmement nucléaire,

Gravement préoccupée elle aussi par les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et, à cet égard, rappelant que tous les États doivent toujours se conformer au droit international applicable, y compris le droit international humanitaire,

Prenant acte du rapport soumis par le Secrétaire général en application de la résolution 73/40² et se félicitant qu'un grand nombre d'États Membres aient contribué à son établissement en faisant connaître leurs vues,

Prenant acte également de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires³, à l'issue d'un vote de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète,

Consciente des obligations solennelles imposées aux États parties par l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires⁴, en particulier celle de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire,

Constatant avec inquiétude que l'amélioration des armes nucléaires existantes et la conception de nouveaux types d'armes nucléaires, comme le prévoient les doctrines militaires de certains États dotés d'armes nucléaires, violent les obligations juridiques de ces États au regard du désarmement nucléaire, ainsi que les engagements qu'ils ont pris de diminuer le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques militaires et leurs politiques en matière de sécurité, et contreviennent aux garanties de sécurité négatives qu'ils ont fournies,

Se déclarant profondément préoccupée par le fait que les négociations prévues dans le cadre de la Conférence du désarmement en vue de l'adoption d'une convention globale sur les armes nucléaires n'ont pas encore commencé,

Résolue à œuvrer collectivement à la réalisation du désarmement nucléaire,

1. *Souligne* l'appui vigoureux, exprimé à la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire qu'elle a tenue le 26 septembre 2013, en faveur de l'adoption urgente de mesures efficaces visant l'élimination totale des armes nucléaires ;

¹ Résolution 55/2.

² A/74/141.

³ A/CONF.229/2017/8.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 729, n° 10485.

2. *Demande* que soient respectés sans attendre les obligations juridiques et les engagements pris en matière de désarmement nucléaire ;

3. *S'associe* aux nombreuses voix qui se sont exprimées à la réunion de haut niveau en faveur d'une convention globale sur les armes nucléaires ;

4. *Demande* que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption de mesures efficaces de désarmement nucléaire visant à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires et, notamment, de la mise au point d'une convention globale sur les armes nucléaires ;

5. *Décide* de convoquer à New York, à une date qui sera précisée ultérieurement, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis dans ce domaine ;

6. *Prend note* des vues communiquées par les États Membres sur la réalisation de l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires, en particulier sur les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 73/40², et prie le Secrétaire général de transmettre ce rapport à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement pour qu'elles l'examinent dans les meilleurs délais ;

7. *Se félicite* qu'une journée internationale, célébrée le 26 septembre, soit consacrée à l'élimination totale des armes nucléaires et que des activités soient menées en vue de la promouvoir ;

8. *Remercie* les États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les parlementaires, les médias et les particuliers qui ont organisé des activités pour promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires ;

9. *Prie de nouveau* sa présidence d'organiser chaque année, le 26 septembre, une réunion plénière de haut niveau d'une journée en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires ;

10. *Décide* que la réunion plénière de haut niveau susmentionnée se tiendra avec la participation des États Membres et des États observateurs, représentés au plus haut niveau possible, et avec la participation de son Président ou de sa Présidente et du Secrétaire général ;

11. *Prie* le Secrétaire général de continuer de mettre à jour la plateforme servant à la promotion de ces activités et de prendre toutes les dispositions nécessaires, y compris en fournissant toutes les ressources et tous les services requis, dont des diffusions sur le Web, pour célébrer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, notamment par l'intermédiaire des Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne et des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ;

12. *Invite* les États Membres, le système des Nations Unies et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les parlementaires, les médias et les particuliers, à célébrer et à promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, par toutes sortes d'activités d'information et de sensibilisation du public portant sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité et la nécessité de les éliminer complètement, afin de mobiliser la communauté internationale au service de l'objectif commun qu'est l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires ;

13. *Prie* le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur la réalisation de l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires, en particulier sur les mesures efficaces de désarmement nucléaire, y compris les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires, et de lui présenter à sa soixante-quinzième session un rapport à ce sujet qu'il transmettra également à la Conférence du désarmement ;

14. *Prie également* le Secrétaire général de lui faire rapport sur l'application de la présente résolution à sa soixante-quinzième session ;

15. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ».

*46^e séance plénière
12 décembre 2019*